



PRÉSERVER ET ACCROÎTRE VOTRE CAPITAL

MESURES DE PROTECTION DES PLACEMENTS AVEC GESTION PRIVÉE MACQUARIE

Au sujet de Macquarie

Le Groupe Macquarie, fondé en Australie en 1969, a toujours visé une croissance incessante. Depuis 1992, cette société mondiale d'affaires bancaires et financières, de conseils, de placement et de gestion de fonds a enregistré des années successives de rentabilité et de croissance.

Gestion privée Macquarie propose aux investisseurs des solutions individuelles sur mesure, des services de recherche ayant remporté des prix et un point de vue mondial — c'est tout un monde d'opportunités pour bâtir votre patrimoine personnel.

Comment nous protégeons vos placements

Chez Gestion privée Macquarie, nous sommes fiers de faire passer le client en premier. Nos clients se fient à nous pour leurs placements et nous méritons cette confiance parce que nous avons mis en place plusieurs mesures de sécurité afin d'assurer la protection des actifs de nos clients détenus chez nous.

Il y a cinq principales raisons pour lesquelles nos clients font confiance à Gestion privée Macquarie pour leurs placements : nous avons l'appui d'une société solide, nous avons mis en place des mesures sécuritaires de mise sous garde des valeurs, nous suivons des paramètres de sauvegarde des placements, nous offrons une protection d'assurance applicable à tout le secteur et nous nous conformons aux normes les plus strictes dans notre domaine.

1. Appui d'une société solide

Le Groupe Macquarie possède à la fois une solide gouvernance d'entreprise et des ressources substantielles. Nous sommes une société indépendante et diversifiée de services financiers dont l'historique remonte à 1969; nous sommes devenus l'une des plus importantes sociétés de services financiers au monde et l'une des mieux diversifiées.

Le Groupe Macquarie prend la gouvernance d'entreprise très au sérieux et à tous les échelons de l'organisation, nous mettons l'accent sur les contrôles monétaires et les vérifications comptables. La société s'assure que chacune de ses filiales suit des politiques et pratiques comptables transparentes qui sont régulièrement évaluées par un vérificateur externe et indépendant.

2. Mise sous garde sécuritaire des certificats de valeurs mobilières

Gestion privée Macquarie offre aussi à ses clients la sécurité de pratiques de haut niveau de mise sous garde des valeurs.

Ainsi, pratiquement tous les titres que nous détenons pour le compte de clients en Amérique du Nord sont mis sous garde auprès des mêmes dépositaires réglementés qu'utilisent les grandes banques et maisons de courtage canadiennes : la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et, aux É.-U., la Depository Trust Company (DTC).

Lorsque des certificats de valeurs nous sont confiés pour mise sous garde, nous nous servons des coffres-forts d'une banque à charte canadienne pour les conserver à la disposition du client. C'est une pratique usuelle des sociétés d'investissement. Ce système minimise les risques de destruction, de perte et de vol de certificats et il s'est avéré être le meilleur moyen de sécuriser la conservation de vos valeurs.

3. Mise en place de paramètres de sauvegarde des placements

Nous assurons la sécurité des titres que nos clients ont entièrement payés et en excédent de marge en les séparant des titres qui font partie de nos activités de placement en tant que société. C'est une pratique usuelle des sociétés d'investissement et c'est aussi une obligation réglementaire des bourses de valeurs et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). On s'assure ainsi que les investissements des clients ne sont pas assujettis à des risques relatifs aux activités d'affaires des maisons de courtage.

Gestion privée Macquarie

Tout un monde d'opportunités



Préserver et accroître
votre capital (suite)

☞ Sans frais : 1 866 775 7704

▶ macquarieprivatewealth.ca

4. Protection d'assurance applicable à tout le secteur

Chez Gestion privée Macquarie, nos clients bénéficient de la protection d'assurance du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE). Le FCPE couvre l'encaisse et les titres que nous détenons pour votre compte, à concurrence d'une perte maximum d'un million de \$. C'est un niveau de protection usuel dans notre secteur. Aux fins du calcul de la couverture offerte par cet organisme, certains genres de comptes sont traités séparément. Par exemple, un compte de placement non enregistré serait couvert par le FCPE à concurrence d'un million de \$ et un régime enregistré d'épargne retraite détenu par le même client serait lui aussi couvert séparément à concurrence d'un million de \$.

Il ne faut pas oublier que ce programme d'assurance couvre les pertes seulement au cas où Gestion privée Macquarie devait faire face à des problèmes de solvabilité. Cette protection ne s'applique pas aux pertes sur les placements dues à l'évolution des marchés. Pour de plus amples renseignements sur les couvertures du FCPE, demandez à votre conseiller en placement un exemplaire de la brochure du FCPE ou visitez leur site internet à www.cipf.ca.

5. Stricte conformité aux normes réglementaires

Les normes imposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants sont surveillées et imposées par Market Regulation Services Inc. et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). De plus, l'OCRCVM nous oblige à maintenir un niveau adéquat de capital ajusté pour le risque afin de couvrir les risques propres à nos activités d'affaires, à tenir des registres complets et précis, à utiliser les procédures appropriées de manutention des valeurs mobilières et à souscrire à une assurance détournement et vol suffisante. Ils surveillent notre conformité à ces exigences lors de vérifications régulières par des experts extérieurs et des examinateurs de l'OCRCVM.

6. L'engagement de Gestion privée Macquarie envers ses clients

La confiance de nos clients, c'est notre actif le plus important. Cette confiance est la pierre angulaire de toute relation de conseiller. Nos clients sont à l'aise avec le leadership expérimenté de Gestion privée Macquarie et avec notre engagement à surpasser les normes usuelles de notre secteur en matière de mesures de protection.

Entrez dans le cercle de Gestion privée Macquarie Inc., une société qui prend au sérieux la croissance et la protection de vos actifs et vous offre tout un monde d'opportunités pour bâtir votre patrimoine personnel.

Pour de plus amples renseignements sur Gestion privée Macquarie ou sur les mesures de protection que nous utilisons, visitez www.macquarieprivatewealth.ca.

Dans le groupe de sociétés Macquarie, aucune n'est enregistrée à titre de banque, ni de banque étrangère autorisée à faire affaires au Canada en vertu de la partie 46 de la Loi sur les banques (Canada) de 1991, et aucune entité du groupe de sociétés Macquarie n'est réglementée au Canada à titre d'institution financière, de société de portefeuille bancaire ni de société de portefeuille en assurances. Macquarie Bank Limited ABN 46 008 583 542 (MBL) est une société incorporée en Australie et autorisée au titre du Banking Act 1959 (Australie) à exercer ses activités bancaires en Australie. MBL n'est pas autorisée à exercer ses activités au Canada. Aucune entité du groupe de sociétés Macquarie, mise à part MBL, n'est une institution acceptant des dépôts en vertu du Banking Act 1959 (Australie), et leurs obligations ne représentent pas des dépôts ou d'autres passifs de MBL. MBL ne garantit pas et n'offre aucune garantie relativement aux obligations de toute autre société du groupe de Macquarie. Gestion privée Macquarie Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'OCRCVM.